

Belgium-Brussels: Multiplexers**OJ S 118/2016 21/06/2016****Contract notice****Supplies****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — BTE BRR024 — local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372630

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.rtbf.be/entrepriseAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=240011>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=RTBF-AOOE2016.112.-F02&userType=SUPPLIER&language=fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Direction des emetteurs — boîte BRR001 — local 5M01

For the attention of: Monsieur Stéphane Francotte

E-mail: sfr@rtbf.be ET ffa@rtbf.be

Telephone: +32 27372455

Fax: +32 27373462

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — BTE BRR024 — local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372865

I.2. Type of the contracting authority

Other: Entreprise publique autonome à caractère culturel

I.3. Main activity

Other: Audiovisuel

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

RTBF — Fourniture d'ensemble multiplexeurs DAB+. — AOOE2016.112.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Belgique.

NUTS code BE Belgique / België

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché public pluriannuel de fournitures. Fourniture, installation et mise en service de 8 ensembles multiplexeurs DAB+ redondés (ainsi que maintenance associée durant maximum 7 années), au profit de la RTBF.

II.1.6. CPV code(s)

32552320 Multiplexers

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché de fournitures, pluriannuel, consiste en la fourniture, l'installation et la mise en service de 8 ensembles multiplexeurs DAB+ redondés (phase 1 du marché), ainsi que la maintenance annuelle associée, durant maximum 7 années (phase 2 du marché), au profit de la RTBF.

Quoique non loti, le marché est néanmoins subdivisé en 2 phases distinctes, donnant lieu

chacune à 1 poste distinct:

— d'une part (poste 1), la fourniture, l'installation et la mise en service de 8 ensembles multiplexeurs DAB+ redondés;

— et d'autre part (poste 2), la maintenance annuelle associée, pendant une durée de maximum 7 années à compter de la réception définitive des équipements visés au poste 1.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Options libres autorisées.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

La constitution d'un cautionnement est requise dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres ouvert. Il est renvoyé, pour le surplus, au cahier spécial des charges régissant le présent marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Portée des exigences

Les groupements d'entreprises peuvent prendre la forme d'une société momentanée ou d'une entreprise faisant appel à d'autres entreprises en sous-traitance. Il n'est pas nécessaire que chacun des membres du groupement remplisse toutes les conditions de capacités technique et financière: il suffit qu'un seul membre du groupement remplisse toutes les conditions, ou qu'un membre remplisse certaines conditions et que d'autres membres remplissent les autres conditions. En tout état de cause, la ou les conditions remplies par un membre doivent être en lien avec l'objet de sa collaboration au sein du groupement. Par contre, les conditions relatives au droit d'accès (causes d'exclusion) s'appliquent à tous les membres du groupement.

Dans le cas où, en application de l'article 74 du RGE, le soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, il prouvera qu'il disposera bien, pour l'exécution du marché, des moyens et capacités de ces entités en joignant à son offre un engagement signé, émanant de chacune des entités tierces auxquelles il entend faire appel, à mettre de tels moyens à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou d'autres entités.

Droit d'accès

— Condamnation pénale

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 1er de l'article 61 de l'AR passation, à savoir une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- .participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du Code pénal;
- .corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal;
- .fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- .blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Dans le cas où, conformément au paragraphe précédent, le soumissionnaire fait valoir la capacité d'autres entités, ces dernières ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion susvisé.

Moyen de preuve: le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités dont il fait valoir la capacité, joignent à l'offre un extrait récent de casier judiciaire (moins de six mois, à compter de la date de la séance d'ouverture des offres) attestant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion susvisé.

— Faillite, liquidation, cessation d'activité, réorganisation judiciaire

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 2, alinéas 1° et 2° de l'article 61 de l'AR passation, à savoir l'état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ou l'aveu de faillite ou faire l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Moyen de preuve:

*Soumissionnaire belge: en application de l'article 60, §1, de l'AR passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de la Banque Carrefour des Entreprises (via DIGIFLOW).

*Soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

— Paiement des cotisations sociales

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 5° de l'article 61 de l'AR passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Moyen de preuve:

*Soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs: en application de l'article 60, §1, de l'AR passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de l'Office National de la Sécurité Sociale (via DIGIFLOW).

*Soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

— Paiement des impôts et taxes

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 6° de l'article 61 de l'AR passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Moyen de preuve:

*Soumissionnaire belge: en application de l'article 60, §1, de l'AR passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données du SPF Finances (via DIGIFLOW).

*Soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

— Faute professionnelle grave

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 4° de l'article 61 de l'AR passation, à savoir avoir commis, en matière professionnelle, une faute grave.

Sera en tout état de cause considéré comme une faute grave en matière professionnelle, dans le cadre du présent marché, tout manquement à des obligations légales ou contractuelles relatives au traitement des données à caractère personnel, dont le pouvoir adjudicateur a connaissance.

Moyen de preuve: par sa participation au marché, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur ne pas se trouver dans la situation susvisée.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Capacité financière et économique; références requises:

— Il est requis du soumissionnaire qu'il produise une déclaration concernant son chiffre d'affaires global, pour au maximum les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire, conformément à l'article 67, §1, 3°, de l'AR passation.

Minimum level(s) of standards possibly required: — Niveau spécifique minimal exigé: compte tenu du marché envisagé, l'entreprise candidate devra pouvoir se prévaloir d'un chiffre d'affaires global cumulé, en additionnant les exercices 2013, 2014 et 2015, atteignant au moins le montant suivant: 800 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Capacité technique ou professionnelle; références requises:

Services similaires

— Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une liste des principales livraisons d'équipements faisant l'objet du marché (fourniture de multiplexeurs DAB ou DAB+) effectuées au cours des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015), indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, conformément à l'article 71, alinéa 1, 3°, de l'AR passation. Les contrats sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Services similaires

— Niveau spécifique minimal exigé: compte tenu du marché envisagé, l'entreprise candidate devra se prévaloir d'au moins une référence probante portant sur la fourniture de multiplexeurs

DAB ou DAB+, à un organisme européen de radiodiffusion dans les 3 dernières années (2013, 2014 et 2015).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

RTBF-AOOE2016.112.-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 31.8.2016 - 16:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.9.2016 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 16.9.2016 - 10:30

Place:

RTBF — Local 11M20 — Boulevard A. Reyers 52 — 1044 Bruxelles. Belgique.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne représentant une entreprise ayant déposé offre endéans le délai imparti.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1. Instructions pour obtenir le cahier spécial des charges.

— Rechercher l'avis de marché publié, soit au Bulletin des Adjudications, soit au Journal Officiel de l'Union Européenne (lorsqu'il a été publié au niveau européen).

— Copier, au point I.1) de l'avis, rubrique «Adresse du profil d'acheteur», l'adresse URL qui s'y trouve reprise (de type https://).

— Coller cette adresse dans la barre d'outil de n'importe quel moteur de recherche Internet.

— Lancer la recherche. Vous pouvez alors télécharger l'ensemble des fichiers constituant le cahier spécial des charges.

2. Instructions en cas d'envoi de l'offre par des moyens électroniques.

Si l'offre est envoyée par des moyens électroniques, elle doit être envoyée via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be>, qui garantit le respect des conditions établies par l'article 52 de l'AR passation du 15.7.2011.

3. Visite préalable obligatoire

Une visite préalable, sur le site de Reyers de la RTBF, est prévue pendant la période de consultation du marché. La participation à cette visite est obligatoire. Le candidat qui n'y participerait pas verrait son offre refusée. Les modalités pratiques de cette visite sont les suivantes: il est requis des soumissionnaires qu'ils prennent rendez-vous, par courriel, aux deux adresses suivantes: secretariat.de@rtbf.be et sfr@rtbf.be.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.6.2016

